

# **VANTIVA**

Société Anonyme

8-10, rue du Renard

75004 PARIS

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2023 – 23<sup>ème</sup> résolution

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Mazars  
61, rue Henri Régault  
92400 Courbevoie  
S.A. à Directoire au capital de 8 320 000 €  
784 824 153 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## VANTIVA

Société Anonyme

8-10, rue du Renard

75004 PARIS

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2023 – 23<sup>ème</sup> résolution

---

A l'Assemblée Générale de la société VANTIVA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux exécutifs de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 4 % du capital social, tel que constaté à la date d'utilisation de cette autorisation, étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux exécutifs de la Société ne pourra excéder 35 % du total des attributions effectuées en vertu de la présente résolution et que l'intégralité de l'acquisition définitive des actions attribuées aux mandataires sociaux exécutifs et aux membres du Comité Exécutif de la Société sera subordonnée à la réalisation de conditions de performance déterminées par le Conseil d'Administration.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des disposition prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'actions gratuites.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 15 mai 2023

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

The image shows the signature of Nadège Pineau in blue ink, written over a blue shield-shaped logo with a white checkmark inside.

Nadège Pineau  
Associée

Mazars

The image shows the signature of Daniel Escudeiro in blue ink, written over a blue shield-shaped logo with a white checkmark inside.

Daniel Escudeiro  
Associé